

RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2008

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de 7 communautés de communes au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire
- La commission Vie associative comptera un membre supplémentaire en la personne de Madame Nicole Whittington-Thuleau.
- Il est précisé dans le règlement intérieur de la Maison des Associations que la commune assurera le nettoyage complet des lieux une fois par an. Le règlement intérieur de la Maison de l'Hermitage prévoit que des animations ou activités pourront y avoir lieu à l'initiative du CCAS ou du Conseil des Aînés.
- Comme chaque année, l'Adjoint délégué à l'environnement présente les rapports annuels relatifs, d'une part, au service d'eau et d'assainissement et, d'autre part, au service d'élimination des déchets.
- Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Code des marchés publics prévoit que les collectivités doivent permettre aux entreprises soumissionnant aux marchés publics de remettre leurs offres par voie dématérialisée. Afin de répondre à cette obligation, la commune a décidé d'adhérer au partage de la plate-forme dématérialisée avec les collectivités de l'agglomération qui le souhaitent. Pour concrétiser cet accord, elle signera une convention qui prendra effet dès le 1^{er} juillet 2008 avec Angers Loire Métropole.
- Pour pouvoir agrandir sa surface de vente, le magasin Super U doit étendre son aire de stationnement. L'entreprise a sollicité la commune pour acquérir une partie des espaces verts lui appartenant en bordure du rond-point (nom ?). Le Conseil municipal a accepté de vendre une parcelle d'environ 2 100 m², au prix de 120 € le m².
- La société Logi-Ouest a construit plusieurs locaux commerciaux en rez-de-chaussée des immeubles d'habitation, place de la Picoterie. Dans le dernier local vacant, la commune souhaite voir s'installer un métier de bouche. Logi-Ouest n'ayant pas encore trouvé acquéreur, la commune décide de lui acheter cet espace pour un montant de 209 000 € TTC.
- Les travaux de voirie engagés à l'est de la commune offrent l'opportunité de reconsidérer la définition de l'entrée de ville par la rue de Bourg de Paille. Afin de conduire une réflexion globale d'aménagement de cet espace et d'en prévoir la programmation, le Conseil municipal a décidé de signer avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de lui confier une mission de diagnostic et de programmation.

- Des avenants aux marchés de travaux d'aménagement de la grange d'imière, du presbytère et du terrain de football synthétique sont approuvés. Un accord est également donné pour engager un programme de remplacement de bornes et de candélabres d'éclairage public répondant à un objectif d'économies d'énergie pour un montant de 65 370 €.
- Un poste d'adjoint technique, représentant 18 heures par semaine, est ajouté au tableau des emplois.
- Une subvention exceptionnelle de 2 000€ est accordée à l'association Familles Rurales pour l'organisation de l'accueil de loisirs de cet été.